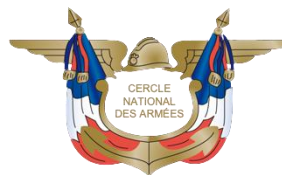


CERCLE NATIONAL DES ARMEES

8, place Saint Augustin
75008 Paris



HÔTEL LACORDAIRE A PARIS REEMPLACEMENT DU SSI EXISTANT

Solution
sélectionnée par



Union des Groupements d'Achat Public
1, Boulevard Archimède
Champ sur Marne
77444 MARNE-LA-VALLEE



GROUPE CETAB
6, passage Tenaille
75014 PARIS
Tél : 01 43 21 36 94
Mail : cetab.paris@cetab.fr

NOTICE DE SECURITE INCENDIE

PHASE : NS	Date : Décembre 2025	N° d'affaire : 2300-41	Rédacteur : SG Relecteur : SG Diffusion : VM	Indice			
				A	B	C	D
				E	F	G	H

Date	Indice	Modifications
13/01/26	A	Mise à jour suite au RICT APAVE du 19/12/25

SOMMAIRE

1 - LOCALISATION	4
1.1 - DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	4
1.2 - ADRESSE PRINCIPALE.....	4
1.3 - MAITRISE D'OUVRAGE (NOM OU RAISON SOCIALE)	4
1.4 - MAITRE D'OEUVRE (NOM OU RAISON SOCIALE)	4
1.5 - ORGANISME DE CONTROLE ET MISSIONS CONFIEES.....	4
1.6 - PERSONNE A CONTACTER POUR OBTENIR DES PRECISIONS	4
2 - SECURITE INCENDIE – PREAMBULE.....	5
2.1 - NATURE DES TRAVAUX.....	5
2.2 - DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DU PROJET	5
2.3 - DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DE L'ETABLISSEMENT	6
2.4 - CLASSEMENT DES BÂTIMENTS (CCH R143.18 A R143.21 – GN1 A GN3 – PE1 A PE4).....	6
2.4.1 - Classement actuel et proposé.....	6
3 - DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES (PE5 A PE12 – PE28 A PE30)	7
3.1 - CONCEPTION – DESSERTE (PE7)	7
3.2 - ISOLEMENT PAR RAPPORT AU TIERS (PE6)	7
3.3 - STABILITE AU FEU (PE5 - PE28).....	7
3.4 - COUVERTURE	7
3.5 - FAÇADES	7
3.6 - DISTRIBUTION INTERIEURE (PE29).....	7
3.7 - LOCAUX A RISQUES (PE9 – PO10).....	8
3.8 - CONDUITS ET GAINES (PE12)	8
3.9 - DEGAGEMENTS (PE11 – PE30 - PO9)	8
3.10 - ESPACES D'ATTENTE SECURISES (GN 8).....	8
4 - REGLES D'AMENAGEMENT (PE13).....	9
5 - DESENFUMAGE (PE14 – PE30).....	10
6 - CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CONDITIONNEMENT D'AIR, PRODUCTION DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE (PE20 A PE23).....	11
7 - INSTALLATION AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES (PE21)	12

8 - INSTALLATIONS ELECTRIQUES (PE24)	13
9 - ECLAIRAGE (PE24 – PE36)	14
10 - ASCENSEURS, ESCALIERS MECANQUES (PE25)	15
11 - APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION (PE15 A PE19).....	16
12 - MOYENS DE SECOURS (PE26 – PE27 – PE32 -PO3).....	17
12.1 - MOYENS D’EXTINCTION (PE26).....	17
12.2 - DISPOSITIONS VISANT A FACILITER L’ACTION DES SAPEURS-POMPIERS (PE27 – PE33 - PE35 – PO11).....	17
12.3 - SURVEILLANCE DE L’ETABLISSEMENT/SERVICE DE SECURITE INCENDIE (PE27 – PE33 – PO7 – PO12).....	17
12.4 - MOYEN D’ALARME (PE27 – PE32 – PO6).....	18
12.5 - CONSIGNES – ALERTE (MS70)	18
13 - ENGAGEMENT DU MAITRE D’OUVRAGE	19

1 - LOCALISATION

1.1 - DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT

CERCLE NATIONAL DES ARMEES.
HOTEL LACORDAIRE.

1.2 - ADRESSE PRINCIPALE

L'établissement est situé 50 rue Lacordaire, 75015 Paris

1.3 - MAITRISE D'OUVRAGE (NOM OU RAISON SOCIALE)

CERCLE NATIONAL DES ARMEES SAINT AUGUSTIN, 8 Place Saint-Augustin, 75008 Paris 93390

1.4 - MAITRE D'OEUVRE (NOM OU RAISON SOCIALE)

GROUPE CETAB.

1.5 - ORGANISME DE CONTROLE ET MISSIONS CONFIEES

APAVE
Missions L / LE / SEI

1.6 - PERSONNE A CONTACTER POUR OBTENIR DES PRECISIONS

Nom :	Stéphane GARAT
Qualité :	Maître d'œuvre
Coordonnées téléphoniques :	07 75 10 26 07
Adresse électronique :	s.garat@cetab.fr

2 - SECURITE INCENDIE – PREAMBULE

2.1 - NATURE DES TRAVAUX

- ☐ Construction neuve
- ☐ Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
- ☐ Extension
- ☐ Réhabilitation
- ☒ Travaux d'aménagements
- ☐ Création de volumes nouveaux dans des volumes existants
- ☐ Modification des accès en façade

2.2 - DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DU PROJET

Dans le cadre des opérations de maintenance, il est prévu le remplacement du SSI de catégorie A existant présentant une obsolescence par les moyens suivants :

- Dépose de l'installation existante, câblage compris.
- Création d'une alimentation électrique pour le nouveau SSI [à partir d'une dérivation issue directement du tableau principal du bâtiment avec une canalisation CR1](#).
- Mise en place d'un SSI de catégorie A avec Équipement d'alarme de type 1 installé dans un volume coupe-feu 1h au niveau de la réception du RDC.
- Mise en place de détection automatique dans toutes les circulations et tous les locaux à risques conformément à l'article PO6.
- Mise en place de déclencheurs manuels à proximité des sorties et au droit des escaliers dans les niveaux inférieurs et supérieurs.
- Mise en place de diffuseurs sonores en nombre suffisant afin que le signal d'évacuation soit audible en tout point du bâtiment.
- Mise en place de Diffuseurs Lumineux dans tous les sanitaires communs du bâtiment.
- Reprise de l'asservissement existant du désenfumage des circulations.
 - [Avec signalisation de l'état des tourelles de désenfumage sur le CMSI](#).
- [Reprise](#) l'asservissement de [la](#) porte coupe-feu au R-1.
- Asservissement des BAES / BAEH sur la fonction évacuation.
- L'ensemble des nouveaux périphériques de détection incendie sera installé conformément à la NFS 61-970 en vigueur.
- [Les câbles SSI seront indépendants de tous les autres réseaux](#).
- Toutes les traversées de cloisons et de plancher utilisées lors des travaux sont rebouchées afin de rétablir de degré coupe-feu de l'établissement.

2.3 - DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DE L'ETABLISSEMENT

Le bâtiment s'organise principalement comme suit :

Au 6^{ème} étage : des locaux techniques.

Du 1^{er} au 5^{ème} étage : Hôtel Lacordaire : 26 chambres

Rez-de-chaussée : un hall d'accueil, la salle des petits déjeuners et des sanitaires.

1^{er} sous-sol : des locaux techniques.

2^{ème} sous-sol : 5 places de parkings et des locaux techniques.

L'ensemble des services proposés par l'établissement est principalement réservé aux membres du Cercle National des Armées.

2.4 - CLASSEMENT DES BÂTIMENTS (CCH R143.18 A R143.21 – GN1 A GN3 – PE1 A PE4)

2.4.1 - CLASSEMENT ACTUEL ET PROPOSE

Il s'agit d'un établissement ERP de type O selon le GN1§1 de 1^{ère} Catégorie R143-19 du CCH du 1^{er} Groupe GN1§2 pouvant accueillir 61 personnes dont 60 au titre du public réparties dans 26 chambres et 1 au titre du personnel pour la partie hôtel.

Les travaux à réaliser ne sont pas de nature à modifier le classement de l'établissement.

Type (activité principale et annexes) : Type O Catégorie : 5^{ème}

3 - DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES (PE5 A PE12 – PE28 A PE30)

3.1 - CONCEPTION – DESSERTE (PE7)

Desserte du bâtiment par : 1 voie échelle existante rue Lacordaire.

Nombre de façades accessibles : 1 façade existante.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

3.2 - ISOLEMENT PAR RAPPORT AU TIERS (PE6)

L'établissement est réputé isolé des tiers.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

3.3 - STABILITE AU FEU (PE5 - PE28)

L'établissement est réputé stable au feu 1 heure avec planchers coupe-feu 1h.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

3.4 - COUVERTURE

La couverture du bâtiment n'est pas modifiée par les travaux de remplacement du SSI.

3.5 - FAÇADES

Le revêtement des façades du bâtiment n'est pas par les travaux de remplacement du SSI.

3.6 - DISTRIBUTION INTERIEURE (PE29)

Le bâtiment est en cloisonnement traditionnel.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

3.7 - LOCAUX A RISQUES (PE9 – PO10)

Locaux techniques au R+6.
Locaux techniques au R-1.
Locaux techniques et parking au R-2.

Les locaux sont isolés coupe-feu 1h des circulations accessibles au public avec des portes coupe-feu 1/2h.
Les parkings sont isolés par un SAS coupe-feu 1h.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

3.8 - CONDUITS ET GAINES (PE12)

Les parois des conduits et des gaines reliant plusieurs niveaux sont réputées être réalisées en matériaux incombustibles et d'un degré coupe-feu 1/2 d'heure, les trappes étant pare-flammes de degré 1h.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

3.9 - DEGAGEMENTS (PE11 – PE30 - PO9)

L'établissement est desservi par 1 escalier intérieur de 2 UP encloisonné et désenfumé.

Les circulations des niveaux comportant des locaux à sommeil étant désenfumées, il n'y a pas d'exigence d'un deuxième escalier.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

3.10 - ESPACES D'ATTENTE SECURISES (GN 8)

L'établissement est considéré comme non accessible aux personnes en situation de handicap.

Le public accueilli étant des officiers de l'armée et leurs familles, les personnes en situation de handicap sont orientées vers les autres établissements du CNA accessibles au PSH.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

4 - REGLES D'AMENAGEMENT (PE13)

L'aménagement intérieur est réputé conforme à l'article PE13.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

5 - DESENFUMAGE (PE14 – PE30)

Le bâtiment est désenfumé de la manière suivante :

- Niveau N-2 : mise en surpression de la circulation allant vers le parking.
- Niveau N-1 : Mise en surpression de la circulation allant vers les réserves.
- Niveau R+2 à R+5 (chambres) : désenfumage mécanique par soufflage et extraction des circulations.

Ces désenfumages sont asservis au SSI.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

6 - CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CONDITIONNEMENT D'AIR, PRODUCTION DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE (PE20 A PE23)

Les installations existantes sont réputées conformes.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

7 - INSTALLATION AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES (PE21)

Absence de gaz dans l'établissement.

8 - INSTALLATIONS ELECTRIQUES (PE24)

Les installations existantes sont réputées conformes.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

9 - ECLAIRAGE (PE24 – PE36)

Les escaliers et les circulations horizontales d'une longueur totale supérieure à 10 mètres ou présentant un cheminement compliqué, ainsi que les salles d'une superficie supérieure à 100 mètres carrés, sont équipés d'une installation d'éclairage de sécurité d'évacuation.

L'établissement est équipé d'un éclairage de sécurité assuré par des blocs autonomes répondant aux dispositions de l'article EC 12.

Les escaliers et les circulations horizontales sont équipés d'un éclairage d'évacuation répondant aux dispositions des articles EC 8, § 2 et EC 9.

L'établissement ne disposant pas de groupe électrogène de remplacement, l'éclairage d'évacuation des circulations des locaux à sommeil et des dégagements attenants jusqu'à l'extérieur du bâtiment est complété de la manière suivante :

par un éclairage réalisé par des blocs autonomes pour habitation satisfaisant à l'aptitude à la fonction définie dans la norme NF C 71-805 (décembre 2000). Dans ces conditions, les blocs autonomes d'éclairage de sécurité visés à l'article EC 12 sont mis automatiquement à l'état de repos dès l'absence de tension en provenance de la source normale, leur passage à l'état de fonctionnement étant alors subordonné au début du processus de déclenchement de l'alarme.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

10 - ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES (PE25)

Le bâtiment dispose de :

- 1 ascenseur

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

11 - APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION (PE15 A PE19)

Les installations de cuisson de la salle petit déjeuner sont inférieures à 20 Kw.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

12 - MOYENS DE SECOURS (PE26 – PE27 – PE32 -PO3)

Les moyens de secours comprennent :

- Les moyens d'extinction.
- Les dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers.
- Le service ou personnel de sécurité.
- Les moyens d'alerte.
- Le système de sécurité incendie.

Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage du personnel.

12.1 - MOYENS D'EXTINCTION (PE26)

Les extincteurs portatifs

Les moyens d'extinctions sont réputés répondre aux conditions fixées aux articles précités à savoir :

- 1 extincteur 6L à eau pulvérisée judicieusement réparti avec un minimum d'appareil tous les 300 m².
- Par des extincteurs appropriés aux risques particuliers.
- 1 extincteur à poudre tous les 15 véhicules pour le niveau de parking.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

12.2 - DISPOSITIONS VISANT A FACILITER L'ACTION DES SAPEURS-POMPIERS (PE27 – PE33 - PE35 – PO11)

Les plans d'évacuation et les plans d'intervention seront mis à jour dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

12.3 - SURVEILLANCE DE L'ETABLISSEMENT/SERVICE DE SECURITE INCENDIE (PE27 – PE33 – PO7 – PO12)

L'établissement est surveillé par un personnel formé à l'évacuation et à l'utilisation des moyens de secours pendant la présence du public.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

12.4 - MOYEN D'ALARME (PE27 – PE32 – PO6)

Dans le cadre du remplacement du système SSI de l'établissement, nous prévoyons la mise en place des moyens suivants :

- Dépose de l'installation existante, câblage compris.
- Création d'une alimentation électrique pour le nouveau SSI [à partir d'une dérivation issue directement du tableau principal du bâtiment avec une canalisation CR1](#).
- Mise en place d'un SSI de catégorie A avec Équipement d'alarme de type 1 installé dans un volume coupe-feu 1h au niveau de la réception du RDC.
- Mise en place de détection automatique dans toutes les circulations et tous les locaux à risques conformément à l'article PO6.
- Mise en place de déclencheurs manuels à proximité des sorties et au droit des escaliers dans les niveaux inférieurs et supérieurs.
- Mise en place de diffuseurs sonores en nombre suffisant afin que le signal d'évacuation soit audible en tout point du bâtiment.
- Mise en place de Diffuseurs Lumineux dans tous les sanitaires communs du bâtiment.
- Reprise de l'asservissement existant du désenfumage des circulations.
 - [Avec signalisation de l'état des tourelles de désenfumage sur le CMSI](#).
- [Reprise](#) l'asservissement de la porte coupe-feu au R-1.
- Asservissement des BAES / BAEH sur la fonction évacuation.
- L'ensemble des nouveaux périphériques de détection incendie sera installé conformément à la NFS 61-970 en vigueur.
- [Les câbles SSI seront indépendants de tous les autres réseaux](#).
- Toutes les traversées de cloisons et de plancher utilisées lors des travaux sont rebouchées afin de rétablir de degré coupe-feu de l'établissement.

A l'issue de cette installation, il sera réalisé une réception technique complète du SSI et la création d'un dossier d'identité du SSI conformément à la NFS 61-932 en vigueur.

12.5 - CONSIGNES – ALERTE (MS70)

La liaison avec les sapeurs-pompiers est assurée par tout moyen de communication conforme à l'article MS 70.

Disposition existante non modifiée dans le cadre des travaux de remplacement du SSI.

13 - ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

Je soussigné,
Maître d'ouvrage, m'engage à respecter les dispositions édictées dans la présente notice et m'engage à respecter les règles générales de construction, prise en application du chapitre 1er du titre 1er et du livre 1er du Code de la Construction et de l'habitation.

Date et signature